

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 24 septembre 2018

Convocation du : 13 septembre 2018

Objet : **Avenant à la convention OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Grand Buëch.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : JM. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, JP Bellet, T. Fodera, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, J. Banal, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

Etaient absents : Monique Barthélémy, Michel Truc

Pouvoirs : Jean-François Contoz absent a donné pouvoir à Françoise Galmiche
Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
René Moreau absent a donné pouvoir à Fabienne Darini
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Franck Gatounes

Une convention pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Grand Buëch a été signée le 28 octobre 2015 pour une durée de 3 ans (2015-2018) sur les territoires des anciennes communautés de communes Buëch-Dévoluy et Haut Buëch. Cette convention doit faire l'objet d'un avenant.

En effet, les résultats obtenus durant les deux premières années et le nombre de nouveaux dossiers en cours de montage, présentent un dépassement des objectifs globaux prévisionnels inscrits dans la convention.

En revanche, les montants moyens des travaux réalisés par les propriétaires sont inférieurs aux montants moyens prévisionnels retenus dans le calcul des enveloppes d'aides des partenaires financeurs.

Le Président propose, pour permettre à l'opération de s'adapter à la demande des propriétaires privés, de faire évoluer les objectifs quantitatifs prévus (nombre de logements) dans la convention initiale, tout en conservant l'enveloppe financière initiale engagée par les partenaires : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et la communauté de communes.

Les engagements financiers de la communauté de communes Buëch-Dévoluy se font à enveloppe budgétaire constante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- D'approuver l'avenant à la convention OPAH Grand Buëch 2015-2018 fixant les nouvelles modalités de mise en œuvre
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

Votants : 36 dont 5 pouvoirs	Pour : 36	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie BERNARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180924-Db121_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 15/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,